Éducation comparée / nouvelle série, n°9, pp 53 - 81

La Géorgie, un bon élève du Processus de Bologne ?

Par Lisa Bydanova et Gilles Rouet

RÉSUMÉ

Après des réformes radicales des systèmes de recherche et d'enseignement supérieur en Géorgie depuis 2004, l'adhésion en 2005 de ce pays au Processus de Bologne consacre l'ambivalence de la politique suivie d'un rapprochement avec l'Union européenne conjugué avec une alliance avec les USA, dans le contexte d'une économie (toujours) largement dominée par les intérêts russes. Il s'agit dans cet article de mettre en perspective la déclinaison du Processus de Bologne en Géorgie.

ABSTRACT

After radical reforms of the Higher Education and Research systems in Georgia since 2004, the accession in 2005 of the country to the Bologna Process establishes the ambivalence of the policy of rapprochement with the European Union combined with an alliance with the U.S. in an economic context (still) dominated by Russian interests. This article describes and analyse the declination of the Bologna Process in Georgia.

MOTS CLÉS

Géorgie, Processus de Bologne, Néolibéralisme, Marchandisation, Mode de financement de l'enseignement supérieur.

Lisa Bydanova est docteur en sciences de l'éducation, spécialistes en économie de l'éducation, membre de l'IREDU (Dijon) et chargée de programmes au CIEP. Elle a en particulier coordonné le projet CEIBAL, jumelage institutionnel consacré à l'augmentation des capacités administratives du ministère géorgien de l'Éducation nationale pour la mise en place des lignes d'action du Processus de Bologne.

Gilles Rouet est professeur de sciences de l'éducation (Reims) et d'études européennes culturelles (Banska Bystrica), Chaire Jean Monnet *ad personam* et membre du LAREQUOI (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines). Il a été chef de projet pour la partie française du jumelage CEIBAL (2009-2011), coordinateur et expert de programmes Tempus en Russie (1993-2004), Attaché de coopération universitaire et scientifique en Slovaquie (2004-2008) et en Bulgarie (depuis 2010), expert du programme UE-Indes (2010) et pour les agences EACEA, AERES, 2E2F.

La Géorgie, un bon élève du Processus de Bologne ?

Cet article propose, à partir d'une évaluation de 17 établissements d'enseignement supérieur (sur la cinquantaine accréditée par l'Agence nationale), de l'analyse de l'évolution réglementaire depuis 2004 et d'entretiens réalisés avec des responsables du secteur de l'Enseignement supérieur[1], d'analyser la situation, en contexte, de ce système d'enseignement supérieur qui, même si l'intention politique est de le rapprocher à la fois des « modèles » américains et européens, peut difficilement faire table rase d'un passé institutionnel dont une partie est toujours légitime pour les Géorgiens. Il s'agit aussi de mettre en perspective la déclinaison du Processus de Bologne, adoptée très rapidement et sans réelle concertation, en comparaison avec les déclinaisons d'autres pays européens. Les réformes à marche forcée ont peut-être abouti, plutôt qu'à une conjugaison originale des points forts de différents systèmes, à une radicalisation de certains acteurs qui « résistent » ou mobilisent une inertie institutionnelle, et au développement de très nombreuses filières liées à la demande de formation (ou à une appréciation de cette demande), induit en particulier par le principe de financement *money follow students*.

Ainsi, même si le Processus de Bologne semble avoir été compris comme un catalogue d'instruments et que les aspects techniques ont été privilégiés sur les principes, indissociables des « valeurs » promues dans le cadre de la Politique européenne de voisinage, l'analyse de la situation géorgienne démontre, s'il en était besoin, qu'il est impossible d'entreprendre tout changement institutionnel en niant les aspects politiques.

---

[1] Les auteurs ont codirigé et coordonné le jumelage institutionnel franco-germano-géorgien, *Capacity Enhancement for Implementing the Bologna Action Lines in Georgia*, (CEIBAL), entre 2009 et 2011. De nombreux éléments d'analyse proposés dans ce texte reposent sur les conclusions des différents entretiens et rapports, non publiés, de ce programme de coopération.

Histoire et contexte

La Géorgie[2] proclame son indépendance le 9 avril 1991 et, moins d'une année plus tard, un coup d'État porte au pouvoir Édouard Chevardnadze, ancien chef du parti communiste géorgien, ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique de 1985 à 1990, partisan de la *perestroïka*, artisan du dialogue avec les États-Unis et négociateur des traités de désarmement puis soutien de Boris Eltsine.

Le « Renard gris » est élu Président de la République en 1995 et reste au pouvoir jusqu'en novembre 2003, après une réélection en 2000. Il tente de résoudre les problèmes régionaux et sa politique oscille entre rapprochement avec Moscou et alliance avec les États-Unis, alors que le pays connaît une longue crise économique et qu'au niveau intérieur, et en particulier au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'immobilisme, le manque de moyens et la corruption attisent les mécontentements qui conduisent à la « Révolution des roses ».

Les élections parlementaires de 2003 sont en effet contestées et le candidat Mikheil Saakachvili se proclame vainqueur des élections. Des milliers de manifestants pacifiques, portant des roses, bloquent le Parlement à Tbilissi ce qui pousse Édouard Chevarnadze à démissionner, le jour de la Saint-Georges, patron de la Géorgie. Mikheil Saakachvili est alors élu à la présidence d'un gouvernement intérimaire en janvier 2004 et ses partisans remportent les élections parlementaires deux mois plus tard. Une nouvelle période s'ouvre ainsi, avec une politique pro-occidentale et antirusse, le projet de l'adhésion à l'OTAN, un rapprochement avec l'Union européenne et des tentatives avortées de réunification du pays. En novembre 2007, le

---

[2] La Géorgie est une des trois républiques du Caucase, entre Fédération de Russie, Turquie, Arménie et Azerbaïdjan, peuplée de 4,5 millions d'habitants (estimation 2012 incluant les régions proclamées indépendantes après 2008) dont 1,2 million à Tbilissi. L'espérance de vie est de 71 ans pour les hommes, 77 pour les femmes. Principales exportations, vins, fruits, ferraille. PIB par personne en 2011, $ 3 215. 1,3 million d'internautes et 0,9 million de profils sur *Facebook*, un pays donc bien « connecté » (Sources : UN, Office national des statistiques de Géorgie & <http://www.internetworldstats.com/>.

Président démissionne à la suite de nombreuses manifestations et sort vainqueur des élections présidentielles anticipées, mais son impopularité augmente, surtout après les affrontements militaires avec les séparatistes soutenus par l'armée russe. Il devient celui qui a déclenché la guerre contre la Russie pour une majorité de Géorgiens, ceux qui sont restés au pays, très proches, culturellement et linguistiquement, de ce « grand frère » qui leur avait donné, sous Brejnev, une relative aisance au quotidien, les produits de l'agriculture géorgienne trouvant alors des débouchés profitables au Nord. Une proximité qui se manifeste toujours au niveau de l'enseignement supérieur, chez les plus de 35 ans et au sein des familles d'universitaires et d'intellectuels.

Les provinces devenues complètement indépendantes après 2008 ont procédé à l'expulsion des ressortissants géorgiens (y compris, pour l'Abkhazie, de couples mixtes !), ce qui a eu d'énormes conséquences économiques et pour le système d'enseignement supérieur, des universités ont été contraintes à « déménager » ou bien à accueillir des réfugiés, rendant ainsi plus difficile la vie quotidienne des étudiants, en particulier[3]. Les relations diplomatiques avec la Fédération de Russie sont alors rompus, même si une très grande partie des produits disponibles sont russes, que Lukoil[4] distribue l'essence et que des universitaires russes travaillent (sont restés) dans les établissements géorgiens, les universitaires géorgiens de plus de trente ans ont très souvent été formés en Russie et parlent russe, globalement le système d'enseignement supérieur et de recherche géorgien est organisé sur un même modèle, jusqu'en 2004.

Une des « solutions » trouvées par le Président sera justement de mettre en place des structures de décision avec des jeunes, trentenaires ou même plus jeunes, très souvent revenus au pays après des études outre-Atlantique ou bien fils et filles d'émigrés connaissant, en fait,

[3] Ainsi, l'université agricole spécialisée en agriculture sub-tropicale a abandonné son implantation abkhaze et a dû se réinstaller de l'autre côté de la nouvelle frontière. Les Universités de Batumi ont dû loger dans les résidences étudiantes des réfugiés d'Abkhazie, ce qui oblige depuis les étudiants à tenter de trouver un logement ailleurs. Ces aspects contribuent évidemment au sentiment de déchéance de l'enseignement supérieur géorgien.

[4] Distributeur de carburant russe bien implanté en Géorgie comme en Bulgarie ou en Serbie.

très peu la Géorgie (voire n'en parlant pas la langue !). Ces jeunes, auxquels Saakhasvili doit parfois attribuer la nationalité géorgienne, deviennent ainsi ministres, directeurs de service, etc. Une situation qui constitue un cas d'école formidable pour les spécialistes de management public : des décideurs ignorant du contexte, sans expérience, qui appliquent souvent des dogmes idéologiques en toute bonne foi.

Il s'agit ainsi de faire « table rase » du passé, à la fois du passé soviétique, mais aussi de la période Chevarnadze et de s'inspirer des modèles « néolibéraux » de formation, de suivre les recommandations de la Banque Mondiale ce qui conduit, globalement, à une libéralisation (voire une privatisation partielle) du système d'enseignement et de recherche[5]. Les réformes sont rapides : en particulier, le démantèlement de l'Académie des sciences aboutit plus à une fuite des cerveaux[6] qu'à une augmentation des capacités de recherche au sein des universités.

Le secteur privé d'enseignement supérieur se développe alors très rapidement tandis que les universités publiques deviennent plus « autonomes ». Mais surtout, dans un contexte de contrainte budgétaire très forte, le système de financement change radicalement avec l'adoption du principe *money follow students*, d'une part, et l'adhésion au Processus de Bologne[7], d'autre part.

---

[5] Cet article est centré sur l'enseignement supérieur, la situation et l'évolution du système de recherche nécessiteraient d'autres développements.

[6] Une fuite des cerveaux d'abord vers les États-Unis puis vers l'Europe et en particulier l'Allemagne.

[7] Le processus de Bologne est un accord non normatif signé par les pays de l'Union européenne et les pays de son voisinage en 1999 après la déclaration de la Sorbonne de 1998. Il a pour objectif la création d'un espace commun de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe. Face aux États-Unis, dont les universités jouissent d'une meilleure reconnaissance internationale, l'Europe cherche à rendre son système d'enseignement supérieur plus compétitif en introduisant davantage de visibilité et de transparence à ses programmes de formation. Malgré les différences qui existent historiquement entre différents systèmes d'enseignement supérieur dans les pays européens, le processus d'harmonisation (et non pas d'uniformisation) des structures éducatives a été engagé, avec comme objectif une plus grande mobilité académique et scientifique à travers le continent européen.

Le cas de la Géorgie pose ainsi plusieurs problèmes. En premier lieu, de quel type d'adhésion au Processus de Bologne s'agit-il ? La politique de rapprochement avec l'Union européenne motive cette adhésion en 2005, lors du sommet de Bergen. Mais le Processus de Bologne est non normatif et repose avant tout sur l'implication des acteurs. Il s'agit, avec cette création d'un espace d'enseignement supérieur (lié désormais à la recherche), d'accepter de faire évoluer les systèmes et les structures pour faciliter les échanges et le montage de programmes communs. Une démarche, donc, qui, *a priori,* et quand on observe la situation en France, pays parmi les initiateurs du Processus[8], prend du temps… Comment donc le Processus de Bologne a-t-il été introduit en Géorgie et avec quels résultats ?

Autre question fondamentale : quelle est l'implication réelle des acteurs dans l'évolution du système d'enseignement supérieur en Géorgie. Cette question doit être traitée dans le contexte de « transition démocratique », si cette logique s'applique bien à ce pays. Enfin, le Processus de Bologne est-il compatible avec une « marchandisation » de l'enseignement supérieur ? Cette problématique renvoie évidemment aux « valeurs » que l'Union européenne érige en ciment de l'intégration européenne depuis les derniers traités et qui sont à la base des partenariats du voisinage, dont fait partie la Géorgie.

Les réformes après l'indépendance

Le système d'enseignement géorgien, comme celui des autres Républiques de l'ancienne URSS, se caractérise avant l'indépendance par la centralisation et le contrôle de l'État avec comme objectifs principaux la généralisation de l'alphabétisation et des possibilités d'éducation et l'incorporation des éléments de l'idéologie d'État dans les programmes. Les institutions d'enseignement supérieur n'avaient aucune autonomie de gestion des processus d'apprentissage, les programmes étaient définis par l'État qui nommait les Recteurs des universités et définissait le montant des subventions. Dans les années 1980, la *perestroïka* concède un certain degré de liberté dans la gestion du système d'enseignement supérieur, mais les changements s'avèrent

[8] Avec la déclaration de la Sorbonne et le rapport Attali de 1998, disponible sur <http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Reflexions/Documents/1998-attali.html>.

mineurs. Après l'indépendance de la Géorgie, une plus grande liberté est accordée aux établissements, mais la centralisation perdure et les institutions, par inertie, habitude ou convictions des acteurs, ne changent guère, sauf que des pratiques de corruption s'installent (au niveau des examens en particulier ou des admissions). Il est impossible de tenter de systématiser les évolutions des systèmes d'enseignement supérieur dans les républiques postsoviétiques, car les évolutions ont connu des rythmes et des trajectoires différentes, y compris en ce qui concerne les trois républiques caucasiennes.

Dans les premières années de l'indépendance, la Géorgie s'est rapprochée des États-Unis dont le système éducatif a influencé le début de ses réformes dans ce secteur. L'approche néolibérale est rapidement devenue une règle, voire un dogme. Ce domaine qui était auparavant sous le contrôle rapproché de l'État a connu une libéralisation sans précédent. L'enseignement supérieur est devenu un marché comme un autre, permettant un fort essor des établissements privés. Ainsi, au milieu des années 2000, le nombre d'universités atteignait environ 250 et l'offre des programmes et des filières d'études ne dépendait plus des orientations stratégiques du ministère, mais de la demande des étudiants. En particulier les filières de droit et d'économie ont commencé à se multiplier dans les universités classiques et de nouvelles universités privées ont vu le jour.

Après la « Révolution des roses », le nouveau gouvernement entreprend prioritairement de changer tout le système d'éducation. Les organisations internationales intensifient leurs participations, en particulier la Banque Mondiale et l'USAID (Agence américaine pour le développement international) qui multiplient conseils et expertises, souvent mal acceptés et mal compris, ce qui est peu étonnant étant donné, souvent, la difficile prise en compte du contexte par les experts[9]. Des changements radicaux des structures éducatives sont introduits dès 2004, anticipant d'ailleurs l'adhésion au Processus de Bologne en 2005 et, en 2007, un premier bilan évalue très positivement

[9] Une difficulté qui a aussi été rencontrée dans le cadre du jumelage institutionnel CEIBAL par certains experts qui n'avaient pas la possibilité de s'approprier le contexte. Ce problème explique pourquoi un travail d'évaluation des institutions a été mené par quelques experts entre 2009 et 2011 dont cet article constitue une synthèse partielle, en complément des nombreux entretiens réalisés par les auteurs avec les responsables et les acteurs de l'enseignement supérieur géorgien.

les réformes (ministère de l'Éducation et de la Science de Géorgie, 2007).

Avec l'adhésion au Processus de Bologne, de nouvelles structures sont introduites, reprenant les grandes lignes du Processus. Le gouvernement considère que cette adhésion aboutit à une démarche de mise en conformité plutôt que d'évolution des structures par les acteurs. C'est donc brutalement que le système des crédits est implanté, que chaque établissement doit, statutairement, intégrer dans sa structure institutionnelle un service d'assurance qualité, qu'une architecture à trois niveaux d'études est imposée, qu'un Supplément au diplôme est rendu obligatoire. Dans le même temps, et avec une démarche analogue, le gouvernement tente de mettre en place un système national de nomenclature des qualifications et se rendra compte quelques années plus tard (en 2008), des problématiques particulières des « professions protégées » qui ont une histoire et des traditions… mais dont la société a évidemment besoin (juristes, médecins, etc.).

Le gouvernement a donc effectué un inventaire des instruments et des organisations nécessaires pour se conformer au Processus de Bologne. Par exemple, il met en place une agence d'accréditation des formations et des établissements (sans pour autant la rendre indépendante), des centres d'évaluations, de perfectionnement des enseignants, etc. Les structures, entre 2005 et jusqu'à présent, changent constamment[10], leur pilotage est décidé par en haut et implique peu les acteurs, ce que d'ailleurs le gouvernement déplore !

Il apparaît donc qu'après les tentatives d'application des recommandations de la Banque Mondiale et d'USAID, le Processus de Bologne connaît un semblable traitement puisqu'il s'agit, globalement, de mettre en place des structures et non d'en adapter les principes au contexte. Cette approche peut être qualifiée de technique : l'adhésion au Processus de Bologne, qui sous-entend un rapprochement avec l'Union européenne, n'est pas un « chapitre » de pré-adhésion.

[10] L'agence d'accréditation, par exemple, a changé trois fois de structure administrative entre 2009 et 2011, et est restée dépendante de l'exécutif géorgien.

On peut alors se demander pourquoi les acteurs ont peu manifesté leur désaccord (ils n'ont d'ailleurs pas vraiment exprimé leur accord non plus), neutralité, désenchantement, fatalisme ? La mise en place des réformes a été d'autant plus facile que la Géorgie a voulu tourner le dos au passé soviétique, que la crise économique des années 1990 avait laissé des traces et que les Géorgiens souhaitaient un modèle éducatif alternatif, plus efficace, plus juste, mais surtout plus adapté à un contexte de renouveau. Même si les universitaires n'abandonnaient pas tout l'héritage soviétique, ce dernier était globalement jugé inapproprié et inefficace et le processus de Bologne a été considéré comme un modèle attrayant, peut-être plus que la libéralisation inspirée de la Banque Mondiale et du rapprochement avec les États-Unis qui a plutôt aggravé les inégalités. Le pays n'étant pas prêt à une privatisation totale, le Processus de Bologne, malgré ses contraintes, aurait pu permettre de maintenir un service public d'éducation en même temps que les initiatives privées étaient mises sous contrôle.

Une déclinaison du Processus de Bologne rapide et efficace ?

Avec ses efforts d'intégration au Processus de Bologne, la Géorgie a fait l'objet d'une évaluation très positive de la part de l'Union européenne, en particulier parce que la mise en place du processus de Bologne en Géorgie a été particulièrement rapide puisqu'en l'espace de cinq ans, entre 2005 et 2011, la Géorgie a réformé complètement son système d'enseignement supérieur, en s'inspirant des « standards » européens. Là où les pays européens ont mis plus de dix ans à atteindre les mêmes progrès, la Géorgie s'est montrée, apparemment, très rapide et efficace. De plus, le gouvernement géorgien a demandé de l'aide à l'Union européenne et consacré une partie des moyens de la politique européenne de voisinage à la mise en place du Processus de Bologne, avec le jumelage franco-allemand CEIBAL, un des très rares jumelages institutionnels (*twinning*) consacrés à l'enseignement supérieur.

De nombreux rapports internationaux ont pointé le pays comme le meilleur élève du processus de Bologne, puisque la plupart des lignes directrices y ont été appliquées presque à la lettre. L'Association européenne des universités dans son rapport annuel sur la mise en place du Processus de Bologne dans les pays membres parle du cas

géorgien avec admiration. Elle félicite la Géorgie pour les efforts accomplis et remarque qu'elle s'en est saisie intelligemment pour rénover et réformer son système (Crosier *et al.*, 2010, 75). En outre, contrairement à certains pays européens, la mise en place du Processus de Bologne en Géorgie n'a pas provoqué de vagues de contestation de la part des communautés académiques ou étudiantes. Le gouvernement a adopté la nouvelle réforme sans aucune hésitation et le ministère a soutenu fortement sa mise en place dans tout le pays.

Cet apparent consensus social témoigne sans doute de la forte attente de réformes par les acteurs du système. Ces derniers expriment clairement la profonde crise à laquelle est arrivé le système d'enseignement supérieur en Géorgie au cours des vingt dernières années. Bas salaires des enseignants, mauvais état des infrastructures et des équipements, méthodes d'enseignement et des matériaux pédagogiques obsolètes, corruption endémique, etc., ces problèmes cumulés de plus en plus depuis la fin de l'empire soviétique pesaient lourdement sur le système et exigeaient des réponses urgentes. C'est pourquoi le gouvernement s'est lancé dans un processus de réformes afin d'apporter des solutions aux maux du système, tout en lui donnant une forme complètement nouvelle, inspirée des tendances actuelles européennes.

Progressivement, le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité de continuer à intervenir dans le secteur éducatif, et en particulier pour s'assurer de la qualité des programmes et des filières. Ainsi, l'Agence nationale d'accréditation mise en place dès 2005 a eu pour mission de vérifier que toutes les universités répondaient à des critères nationaux de qualité. Quelques années après cette création, le nombre d'établissements accrédités a été divisé par cinq, passant de 250 à 57 en 2012. La plupart des établissements non accrédités ont fermé, certains fonctionnent encore et délivrent des diplômes qui ne sont plus reconnus par l'État. Il fallait aussi unifier les statuts et installer les établissements particuliers, académie militaire ou bien écoles d'art, dans une même logique. De plus, des mécanismes financiers ont été mis en place par le ministère pour inciter les établissements publics et privés à se conformer aux standards nationaux. Ainsi, seuls les 57 établissements accrédités en juin 2012 peuvent désormais recevoir un financement de l'État.

On constate donc une attitude paradoxale sinon schizophrénique au niveau du gouvernement : d'un côté, le pouvoir a continué de vouloir appliquer un dogme néolibéral qui aboutit à installer un laisser-faire, en partant du principe que le marché en lui-même régulera tout le système, de l'autre, la résistance des acteurs aux préconisations américaines et de la Banque Mondiale puis le rapprochement de l'Union européenne et l'adhésion au Processus de Bologne et, plus généralement, les débats dans le pays sur la nature d'une démocratie et l'« européanité » du pays ont amené le ministère à mettre en place des systèmes de contrôle et des organismes lui permettant d'affirmer son intégration dans l'espace européen de l'enseignement et de la recherche[11].

Il est assez facile d'expliquer les conséquences de ces logiques *a priori* antinomiques en développant, entre autres, les évolutions en matière de financement public de l'enseignement supérieur géorgien, après un bilan partiel de l'évolution actuelle.

Bilan de la situation actuelle

La réforme de l'architecture des programmes est désormais achevée et l'ancien système en 5 ans (diplôme de « spécialiste ») et 3 ans (diplôme de « candidat des sciences ») a été remplacé par un système à trois niveaux avec une licence/bachelor en 4 ans, un master en 2 ans et le doctorat en 3 ans. Par ailleurs, au moins les deux tiers des universités attribuent les crédits ECTS et délivrent le « supplément au diplôme », souvent simple remise en forme de l'ancien relevé de notes (*vkladysh k diplomu*) de l'ancien système soviétique.

[11] On peut analyser la situation actuelle de l'enseignement supérieur en Bulgarie avec une grille analogue : par exemple la loi bulgare oblige les établissements à être accrédités, mais le gouvernement n'a jusqu'à présent entrepris aucun recours contre les établissements privés ne respectant pas ces règles (une vingtaine). Dans le même ordre d'idée, des établissements publics soupçonnés de corruption ne font l'objet d'aucune enquête administrative.

Suite à l'introduction de ce système à trois niveaux, une nouvelle typologie d'établissements a été décidée en 2010[12] et, courant 2012 les trois catégories d'établissements prévues sont installées : les « universités » accréditées du premier au troisième cycle, les *teaching universities*, qui ne peuvent recevoir de financement que pour les deux premiers cycles et les « collèges » qui se limitent au premier cycle. Au 1er septembre 2012, 57 établissements sont ainsi reconnus, dont 25 comme universités (dont 14 publiques), 27 comme « teaching universities » (9 publiques dont l'Académie des Arts de Batumi ou le Séminaire de théologie de Tbilissi) et 5 Collèges (dont 3 publiques). Tous les statuts particuliers hérités de l'ancien régime ont désormais disparu. Les trois quarts de ces établissements sont situés dans la capitale et environ la moitié des étudiants fréquente une des quatre plus grandes universités publiques : l'Université de Tbilissi d'Ivan Javakhishvili, l'Université technique de Géorgie, l'Université d'Ilia Chavchavadze et l'Université d'Akaki Tsereteli.

Globalement, entre 2005 et 2012, les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur se sont stabilisés après une chute importante à partir du début des années 2000. Mais la baisse démographique continue et l'augmentation apparente est également consécutive à l'intégration des étudiants de filières professionnelles courtes dans l'enseignement supérieur.

Le secteur des sciences sociales, management, droit et économie regroupe 44 % des étudiants, dont 84 % en premier cycle[13]. Les effectifs en sciences de l'ingénieur ou en sciences exactes et naturelles connaissent une baisse plus importante qu'en Europe, en général et, encore plus dramatique, les effectifs des candidats aux métiers de l'enseignement ne permettront pas de couvrir les besoins d'ici quelques années tandis que l'agriculture, pourtant un des points forts

[12] À l'époque soviétique, l'enseignement supérieur était composé de trois types d'établissements : les universités, composées des facultés pluridisciplinaires, les instituts et les académies, offrant des programmes de formation avec une spécialisation pointue dans une des branches industrielles (par exemple l'Institut d'aéronautique de Batoumi ou bien l'Académie maritime). Au début des années 1990, beaucoup d'instituts et d'académies ont élargi leur offre de formation, en particulier en économie, gestion et droit et ont changé leur statut pour devenir des universités. Ce processus est achevé en 2012.

[13] Soit environ un taux 10 % à 15 % supérieur aux taux en France où 60 % des étudiants sont en premier cycle.

du pays, n'attire plus beaucoup d'étudiants. Il convient d'ajouter qu'une centaine de doctorants soutiennent leur thèse chaque année, dont la moitié dans le secteur de la santé et un tiers dans les domaines de sciences humaines, management, droit et gestion.

Le pays compte 6 000 enseignants-chercheurs dont un tiers dans le secteur privé, soit 1 pour 17 étudiants… un taux qui peut sembler satisfaisant, mais qui cache une énorme disparité entre les établissements et les filières de formation. Les départs à la retraite pourront ne pas être compensés pendant quelques années, mais il est possible que de nombreuses filières ferment d'ici à quinze ans faute, peut-être en même temps, d'étudiants et d'enseignants.

Malgré la réussite apparente de la mise en place du processus de Bologne, certaines faiblesses du système persistent et appellent des améliorations. Différentes sources documentaires montrent notamment que pour beaucoup d'acteurs le sens des réformes européennes n'est pas toujours évident. Certains pensent que le ministère utilise le processus de Bologne pour réduire les effectifs ou pour fermer des programmes ou des filières dans les universités. Plus généralement, les réformes sont perçues comme étant imposées par en haut, sans discussion ouverte et réfléchie avec les acteurs du système.

Ainsi, les deux problèmes majeurs auxquels se heurtent les évolutions et réformes au niveau local sont un manque de ressources humaines bien formées au Processus de Bologne et un déficit d'adhésion des acteurs du système. En particulier, le personnel administratif souhaiterait avoir une meilleure maîtrise des outils techniques, car les questions posées par les procédures d'attribution des crédits ECTS ou de reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger sont facilement problématiques. Par ailleurs, le ministère, qui lui-même n'a que très peu d'expertise suffisante sur ces questions, se sent également incapable d'aider les établissements.

Le cas de la mise en place de l'assurance qualité est représentatif de cette situation : le gouvernement a inscrit dans la loi sur l'enseignement supérieur, en 2007, l'obligation pour tous les établissements (privés ou publics) d'installer statutairement un service d'assurance qualité. Ces services ont été mis en place et animés par des professionnels, la plupart du temps non-universitaires. L'évaluation de 17 universités sur toute la Géorgie met en évidence un

déficit à la fois de participation et de reconnaissance des systèmes d'assurance qualité par les universitaires et responsables des formations qui, dans 13 cas, considèrent l'assurance qualité comme une formalité et des processus administratifs et, donc, ne les intègrent pas dans leur pratique. Dans ce contexte, il va de soi que l'application, non pas des instruments, mais des principes mêmes du Processus de Bologne pose problème.

Pour autant, et heureusement, la compréhension du Processus de Bologne varie d'un établissement à un autre. Des petites universités privées très dynamiques se distinguent de grandes universités classiques dont les grands effectifs d'étudiants et le poids institutionnel (et les résistances aux changements) empêchent parfois une mise en œuvre rapide des innovations.

Les universités publiques jouissent, de manière générale, d'un plus grand prestige académique et d'une meilleure reconnaissance professionnelle. Cependant, quelques universités privées les concurrencent de plus en plus, voire les surpassent sur un certain nombre d'aspects, en particulier l'encadrement des étudiants ou l'implication des enseignants, souvent mieux payés que dans le public. La structure et l'organisation de ces établissements se rapprochent souvent du modèle des grandes écoles en France : des petits effectifs d'étudiants, des locaux et des équipements pédagogiques de meilleure qualité, des liens plus étroits avec le monde des entreprises, des avantages non négligeables face aux universités classiques.

Alors que les universités classiques ont tendance à se reposer sur les acquis du passé, sans se poser de questions sur le renouvellement de leurs pratiques académiques ou pédagogiques, certaines universités privées font ainsi preuve d'un plus grand dynamisme et de modernité. Néanmoins l'entrée y reste encore peu sélective (celui qui peut payer peut s'inscrire) et les études se font en 4 ou 6 ans (programme de licence ou de master), des programmes préparatoires ne sont pas proposés[14].

[14] Parmi les universités privées, citons l'Université du Caucase, l'Université Libre de Tbilissi ou encore l'Université internationale de la Mer noire qui propose en particulier des formations de qualité en économie, gestion et droit.

L'autonomie des établissements publics reste de façade, et il s'agit bien d'un point faible du système. Le gouvernement ne semble pas se résoudre à accorder une réelle autonomie de décision aux universités publiques dont, par exemple, la nomination des Recteurs est encore contrôlée par le pouvoir. Subsiste ainsi un pilotage par haut, qui est évidemment lié au contexte politique plus qu'à la réforme de l'enseignement supérieur.

Alors qu'à l'époque soviétique l'accès à l'université se faisait par concours que chaque établissement organisait localement, à partir du milieu des années 2000, l'ancien système a été remplacé par un examen centralisé national appelé « Examen national unifié » (ENU). Cet examen, élaboré et mis en place chaque année par l'Agence nationale des examens, donne accès à l'enseignement supérieur et permet aux meilleurs étudiants d'être exonérés de l'intégralité ou d'une partie des frais d'inscription[15]. L'introduction de l'ENU a été une des réformes les plus réussies du secteur éducatif, car elle a permis d'éradiquer en grande partie la corruption à l'entrée dans l'enseignement supérieur, ce que confirment plusieurs études de *Transparency International*. Fier de cette réussite, le gouvernement a introduit ensuite à la fin des années 2010, un examen national à l'entrée aux programmes des mastères sur un principe identique, ce qui évidemment est contraire à la logique du Processus de Bologne qui ne suggère pas de sélection centralisée ou nationale à ce niveau d'enseignement supérieur. Néanmoins, la mise en place de cet examen national n'a occasionné aucun débat entre les acteurs du système, convaincus de son utilité pour protéger les universités d'une éventuelle réapparition de pratiques de corruption.

Globalement, en dehors de l'ENU, la plupart des organismes et des structures nouvellement introduits après l'adhésion au Processus de Bologne se sont avérés peu adaptés au contexte du pays, car les besoins des établissements avaient été définis de manière vague, sans concertation avec les acteurs, et, peut-être surtout, le principe *money follow students*, même accompagné d'un contrôle de l'État, a incité les

[15] Il comporte quatre épreuves : la langue géorgienne, les mathématiques, les sciences exactes et les épreuves de logique générale. Un débat important est toujours d'actualité concernant la pertinence de l'épreuve de langue géorgienne (dont sont dispensés les étrangers) qui limiterait, d'après certains universitaires, les velléités d'entrée dans certaines universités, en particulier techniques.

établissements à développer des stratégies particulières et à s'inscrire dans un cadre marchant toujours considéré comme une opposition au service public. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la bonne volonté des dirigeants rencontrés. Certains ont fait preuve d'une capacité de remise en cause et se refusent à mettre en avant la responsabilité des résistances aux changements, réels, des acteurs universitaires. L'agenda politique très court et des oppositions idéologiques très fortes sont les principaux responsables des difficultés rencontrées[16].

Nouveau mode de financement et conséquences

Un nouveau système de financement a été introduit en 2005 : les étudiants qui obtiennent les meilleurs résultats à l'ENU se voient attribuer une subvention d'État, les autres étudiants devant financer leurs études à partir de leurs propres ressources. 10 % du montant total des subventions d'État sont cependant alloués annuellement à un programme de bourses sociales, ce qui est peu relativement à la situation économique du pays[17]. Les étudiants doivent donc financer leurs études selon le niveau de subvention accordée par le gouvernement (100 %, 70 %, 50 % et 30 % des frais de scolarité en fonction des résultats à l'examen). Jusqu'à fin 2012, aucun domaine d'études n'était prioritaire et les étudiants avaient donc le libre-choix à la fois de leur orientation et de l'établissement.

Ce principe, inspiré du néolibéralisme, cherche à améliorer l'efficience des dépenses publiques et à assurer une égalité démocratique. Il s'agit d'une rupture assez radicale avec les modes de financement traditionnels des établissements d'enseignement supérieur et si la méthode fait débat dans beaucoup de pays (notamment les pays de l'ancien bloc soviétique), elle reste peu appliquée.

En grande majorité, au sein des pays du Processus de Bologne, les universités publiques reçoivent des dotations globales ou par lignes de

[16] Dans le cadre du projet CEIBAL, les experts français et allemands ont initié de très nombreuses rencontres et discussions, souvent sur site, avec les acteurs, ce qui a toujours été reçu positivement et encouragé par les autorités.

[17] La situation semble changer depuis l'accession au pouvoir de Bidzina Ivanichvili fin 2012.

dépenses, avec des modes de calculs liés à des critères d'effectifs, de besoins, de performance (Euridyce, 2008, 47-72). On connaît bien, en France, le débat récurrent sur les méthodes de calcul et surtout l'introduction d'une logique contractuelle qui s'est clairement concrétisée, en 2009, par une nouvelle méthode de calcul des dotations. La tendance générale est bien d'accroître l'autonomie des établissements en ce qui concerne la gestion des dotations et d'introduire des critères qui permettent de mieux tenir compte à la fois des contextes et des particularités des établissements, mais aussi de leur stratégie, de leurs choix et de leurs performances[18].

Pour autant, dans certains pays, des modes de calcul hérités de l'ancien régime perdurent. Par exemple, en Bulgarie comme en Slovaquie, où existe une sélection à l'entrée, les pouvoirs publics définissent un nombre de places « prises en charge par l'État » pour chacune des filières de formation et le budget alloué dépend en partie de ce contrôle a priori. Dans certains pays, les universités sont libres d'accepter plus d'étudiants que le nombre pris en charge sur le budget public, mais ces derniers doivent alors payer des droits d'inscription. En Russie, par exemple, ce système a été pratiquement généralisé dans les années 1990 et 2000 et a permis à la fois de répondre à la demande de formation tout en contraignant le budget. Bien évidemment, ce système ne peut fonctionner correctement qu'à la condition d'éradiquer la corruption au niveau de l'admission des étudiants, ce qui est loin d'être le cas.

Le système géorgien fonctionnait aussi sur un système de centralisation budgétaire avec une détermination des nombres de places d'étude d'où découlait le calcul du budget de fonctionnement. *A priori*, ce système peut paraître injuste et peu démocratique, car il semble ne pas tenir compte des désirs des étudiants eux-mêmes ou de leurs parents en matière d'orientation.

---

[18] Plus concrètement, les établissements français ont longtemps reçu une dotation calculée sur le nombre d'étudiants inscrits l'année précédente et n'avaient pas le contrôle de la masse salariale. Des ajustements en fonction des locaux, en particulier, complétaient le dispositif (Dispositif SAN REMO). L'évolution actuelle donne plus d'importance au contrat quinquennal négocié avec les autorités de tutelle et les établissements ont progressivement obtenu l'autonomie de gestion des masses salariales et du patrimoine immobilier.

La Géorgie a choisi de rompre avec un système de dotation calculé par les pouvoirs publics à partir de certaines données et a mis en place un système qui « suit l'étudiant ». Ainsi, c'est l'étudiant, à partir de son choix de filière et d'établissement et de son succès ou non lors des examens d'admission qui est à l'origine du calcul de la dotation. Ce système s'applique à tous les établissements accrédités, privés et publics, les établissements publics recevant par ailleurs une dotation globale relativement faible.

Bien évidemment, les établissements financés par un système de dotation globale sans autorisation préalable des nombres de places d'études par filière doivent s'efforcer d'adapter au mieux leur offre de formation à la fois aux besoins des bassins d'emploi, à la demande de formation des étudiants et à leurs compétences, en particulier en matière de recherche et il peut sembler que ce système ne change pas radicalement les stratégies mises en place. Pourtant, comme il s'agit d'anticiper les demandes de formation, d'une année à l'autre, les établissements ont mis en place de très nombreuses formations en management et en droit afin d'attirer les étudiants et même s'ils ne disposaient pas des ressources en termes de compétences. La disjonction avec la recherche est ainsi complète dans ce système, même si l'effet réputation est fondamental, car la demande des étudiants s'est massivement portée sur les filières débouchant sur les métiers des affaires. L'anticipation des choix de formation des étudiants est donc devenue la principale explication, en Géorgie, de la mise en place de filières supposées permettre aux établissements soit de survivre (dans le cas du public) soit de prospérer (pour certains privés).

Globalement, la contraction budgétaire induite notamment par la mise en place du principe *money follow student* qui profite en fait au privé au détriment du secteur public[19], d'un point de vue strictement comptable, a été accompagnée par la mise en place d'une nouvelle logique d'aides aux étudiants. En effet, comme désormais la

[19] Le financement du privé étant justifié à la fois par le choix des étudiants et par la qualité avérée par l'accréditation… Un débat analogue a eu lieu au Parlement bulgare en mars 2012 sur un projet du gouvernement de financer les écoles maternelles et primaires privées à partir du principe *money follow student*. Parmi les arguments contre cette mesure, celui de la sauvegarde locale des établissements publics de quartier a été déterminant.

« gratuité » des études appartient au passé, plus de la moitié des étudiants paient des frais de scolarité, les autres bénéficiant de bourses au mérite ou de bourses sur critères sociaux (entre 5 et 7 % de l'ensemble des inscrits). Les montants des frais de scolarité varient, selon l'établissement et la filière choisis, entre 300 et 2 000 euros par an. Un système de prêt pour les étudiants a été mis en place en 2005[20]. En 2007, un tiers des nouveaux étudiants inscrits avaient eu recours à ce dispositif, mais, depuis, la crise financière a restreint à la fois les possibilités et l'attractivité du système et de nombreux étudiants ont dû abandonner leurs études à cause de l'impossibilité d'en couvrir leurs frais de scolarités annuels[21].

Mise en perspectives de la déclinaison géorgienne du Processus de Bologne

Le tableau suivant introduit des éléments comparatifs des déclinaisons de quatre pays du Processus de Bologne, dont trois membres de l'Union européenne. Il s'agit, par des comparaisons rapides, d'apporter des éléments au bilan proposé de la déclinaison géorgienne.

Les indicateurs statistiques [22] des premières lignes illustrent en particulier le taux d'étudiants global. Même en tenant compte de la démographie, le taux d'étudiants est bien plus faible en Géorgie qu'au sein des trois pays de l'UE. Le poids du secteur privé est, de plus, bien plus important en Géorgie, ce qui confirme les constats précédents. Le poids des études en sciences sociales, économie et droit est également

[20] Avec la Banque de Géorgie, la Banque TBC, la Banque de la République et la Banque Basis.

[21] Aucune statistique n'est disponible sur le nombre d'abandons consécutifs à cette crise. De plus, les prêts pour étudiants semblent plus ou moins faciles à obtenir selon les filières, ce qui détermine évidemment aussi le choix d'études des étudiants !

[22] Sources : Eurostat, National Statistical Institute (Bulgarie, <http://www.nsi.bg>), Statistical Office of the Slovak Republik (<http://portal.statistics.sk/>), Ustav informacii a prognoz skolstva (<http://www.uips.sk>), MENSR, (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>), EHEA, rapports nationaux 2012, (<http://www.ehea.info/>) et National Statistics Office of Georgia (<http://www.geostat.ge/>).

plus important que dans les autres pays, y compris en Bulgarie où la demande est pourtant très forte.

Le nombre d'établissements accrédités reste important[23]. Les trois pays de l'ancien bloc soviétique ont un héritage commun sur beaucoup d'aspects, mais n'ont pas connu les mêmes évolutions (Rouet, 2004, 2011, 2012), en particulier en ce qui concerne le développement des universités privées. Le cas de la Bulgarie se rapproche ainsi de celui de la Géorgie. Les similitudes sont flagrantes en ce qui concerne les lignes du Processus de Bologne, les premiers cycles dans ces deux pays sont toujours organisés en 4 années, donc avec 240 crédits ECTS. Peu d'étudiants bulgares ou géorgiens poursuivent des études en master (entre 10 et 25 %) car le niveau historique, social et économique de sortie des études s'établit bien en fin de premier cycle.

	Géorgie	**France**	**Slovaquie**	**Bulgarie**
Population (Eurostat 2012)	4,5 millions	65,3 millions	5,4 millions	7,3 millions
Nombre d'étudiants (2012)	109 500	2,35 millions	134 000 « internes » 56 000 « externes »	280 000
Dont dans le secteur privé	*27 %*	*18 %*	*23 %*	*19 %*
Nombre de doctorants (2012)	3 040	62 000	10 600 dont 54 % externes	4 700
Dont sciences sociales, économie et droit	*34 %*	*18 %*	*17 %*	*25 %*

[23] Une comparaison avec la France doit se limiter à la prise en compte des universités, grands établissements et grandes écoles.

	Géorgie	**France**	**Slovaquie**	**Bulgarie**
Nombre d'établissements accrédités (2012)	63	3 849 dont 83 universités et 11 grands établissements	35	51
Dont privés	*42*	-	*12*	*14*
Universités avec LMD	25	Environ 300 écoles doctorales	26	51
Utilisation du système ECTS	Officiellement 100 %	Sauf certaines formations et en 3e cycle	Presque 100 %	Officiellement 100 %
Nombre d'heures de travail par crédit	25	30 préconisées	Non réglementé	25
Nb d'ECTS en L	240	180 (90 % des étudiants)	180 (97,4 %) et 240 (2,6 %)	180 (15 %) et 240 (85 %)
Nb d'ECTS en M	120	120	120 (97,8 %)	60, 90 ou 120
Nb d'ECTS en D	180	Non	180	Non
Durée du doctorat	3 ans	3 ans « en règle générale »	3 ans (régime spécial à 5 ans)	3 ans
% de poursuite d'études en M	Entre 10 et 25 %	Entre 75 et 100 %	Entre 75 et 100 %	Entre 10 et 25 %
% de poursuite d'études en D	15 %	?	?	5 %
Diplômes conjoints	Oui	Oui	Oui	Non
Diplômés concernés	< 10%	< 5%	< 5%	

	Géorgie	France	Slovaquie	Bulgarie
Langues du Supplément au Diplôme	Géorgien et anglais	Français et/ou une autre langue officielle européenne	Sur demande, slovaque et anglais	Dans 75% des établissements, sur demande, en bulgare et dans une autre langue officielle de l'UE
Système d'assurance qualité externe	Agence dépendante	Plusieurs agences indépendantes (AERES, CTI, CEFDG)	Agence dépendante	Agence indépendante
Statut particulier des étudiants à temps partiel	Non	Non	Oui (études internes ou externes)	Oui (temps partiel, études à distance)

L'adhésion au Processus de Bologne, pour ces deux pays, aboutit ainsi à installer, après les études supérieures de premier cycle, un deuxième cycle complémentaire (et *de facto* facultatif), alors que les sorties ont plutôt tendance, en France comme en Slovaquie par exemple, à s'établir au niveau du master (ce qui est lié d'ailleurs à l'installation de premiers cycles « professionnels » dans ces deux pays).

La création des programmes de licence et de master a été réalisée, dans de nombreux cas, en installant une césure artificielle dans l'ancien programme unique de « spécialiste » (par exemple, 5 années d'études transformées en 4 + 2 pour la Géorgie, en 3 + 2 pour la Slovaquie, en 4 + 1, 1,5 ou 2 pour la Bulgarie). Souvent, cette transformation n'a pas abouti à la révision et à la modernisation des programmes, mais plutôt à l'augmentation des coûts des études. En Géorgie, les frais de scolarité ont fortement augmenté avec la libéralisation du secteur dans les années 1990 (jusqu'à 2 000 euros par an pour certaines filières), et les études supérieures sont ainsi

devenues trop chères pour beaucoup d'étudiants qui ne peuvent obtenir qu'un diplôme de premier cycle.

La comparaison des déclinaisons du Processus de Bologne démontre qu'il existe trois types de réactions, dans les années 2000 : une résistance à la marchandisation de l'enseignement (en France, Espagne ou Allemagne), une appropriation d'un dispositif qui devrait améliorer un système relativement défaillant (en particulier au sein des pays de l'élargissement de 2004) et, enfin, l'adhésion globale à un dispositif qui permet de relier le pays à un espace attractif (Géorgie, Arménie) (Côme, Rouet, 2011).

Dans le dernier cas, la question n'est donc pas de remettre en cause la légitimité du Processus, comme ce fut le cas en France en particulier, mais bien de comprendre comment s'y conformer. Beaucoup d'acteurs français ont vécu l'introduction des instruments du Processus de Bologne comme une évolution non souhaitée qui s'accompagnait de complexifications administratives et d'une réforme budgétaire, d'une contrainte alors que la « massification » se poursuivait. Les ECTS en particulier ont bousculé les habitudes, car il s'agissait de revoir toutes les maquettes de formation en profondeur. Autre exemple : le supplément au diplôme, outil de « portabilité » du diplôme en vue d'améliorer « l'employabilité » des étudiants, nécessite au préalable une description des formations qui ne se limite pas aux savoirs acquis, mais intègre les compétences, savoir-faire et savoir-être, une démarche qui n'est toujours pas généralisée dans l'espace du Processus de Bologne et en particulier en Géorgie.

Conclusion

L'introduction du processus de Bologne en Géorgie, avant tout fruit d'une forte volonté politique du gouvernement en place qui le considérait comme une des étapes du rapprochement avec l'Europe, a été réalisée de manière très rapide, sans conduire de véritable analyse de sa pertinence ni établir de concertation entre les acteurs. Ces réformes ont pourtant absorbé une part importante des financements destinés au secteur, qu'elles soient en provenance du budget national et/ou des fonds européens et internationaux.

Aujourd'hui en Géorgie, comme dans beaucoup d'autres pays du bloc soviétique, les études supérieures sont devenues une

marchandise, et une marchandise très prisée… Car malgré les coûts élevés des études, la majorité des familles est prête à faire de sacrifices pour acheter ce « bien » à leurs enfants, promesse d'avenir professionnel et de statut social. Mais cet investissement ne s'avère pas toujours rentable et la qualité des services offerts par les universités laisse à désirer[24]. Les étudiants et leurs familles cherchent à obtenir un diplôme plutôt que des connaissances ou compétences qu'ils pourraient « vendre » par la suite sur un marché du travail qui a subi de fortes restructurations dans les années 1990. Les compétences désormais demandées par la plupart des entreprises sont plutôt généralistes et non plus liées à des connaissances techniques pointues, comme c'était le cas dans l'économie planifiée de l'époque soviétique, fortement industrialisée.

Les étudiants cherchent à s'insérer sur un marché du travail assez désorganisé où les réseaux personnels et la réputation des établissements restent déterminants pour l'embauche. Face à cette attitude des jeunes, les enseignants ont tendance à adapter leurs comportements, en baissant, plus ou moins consciemment, leur niveau d'exigence[25]. Dans ce système, l'offre s'adapte à la demande et la faible exigence de certaines compétences sur le marché du travail se traduit par une baisse de la qualité de l'enseignement.

L'introduction du processus de Bologne, dans ce contexte, ne permet pas d'améliorer l'adéquation entre l'éducation et le marché du travail et ne fait que complexifier la gestion d'un système déjà victime d'insuffisances internes.

Le système d'enseignement supérieur géorgien, malgré les harmonisations statutaires internes, l'introduction d'un système de financement focalisant sur les choix des étudiants, la mise en place

[24] Du moins en ce qui concerne les grandes universités publiques et quelques universités privées. Certaines nouvelles petites universités privées ont réussi à bien intégrer la logique du Processus de Bologne dans leurs programmes, dont les différentes composantes (crédit ECTS, supplément au diplôme, nouvelle structure des diplômes en 3 niveaux…) facilitent la mobilité académique et une meilleure intégration dans l'espace européen et international de l'enseignement supérieur.

[25] Il s'agit aussi d'une question budgétaire pour les universités qui cherchent à garder au maximum les étudiants le plus longtemps possible puisque les frais de scolarité sont une des sources principales de financements.

d'un contrôle des systèmes d'admissions limitant la corruption, l'installation à marche forcée de dispositifs d'assurance qualité souvent peu légitimés en interne reste héritier d'un ancien régime où la recherche scientifique était valorisée. Le désenchantement, après les mesures d'inspiration néolibérale, est manifeste et c'est toute une génération qui s'estime inutile, lésée.

Avec l'alternance politique actuelle, une nouvelle politique pourrait s'installer, remettant en cause le système de financement et le contrôle par l'État des établissements[26], mais on peut craindre la transition entre l'ancienne génération et la nouvelle que le système, en fin de compte n'arrive pas à former et qu'il ne sera plus possible de trouver à l'étranger : les émigrés géorgiens désormais sont rentrés ou repartent, le réservoir de talents est vide.

[26] En décembre 2012, le nouveau gouvernement a mis en place des allocations d'études pour des domaines prioritaires : l'éducation, les sciences, mais aussi les humanités.

Références bibliographiques

COME, T. & G. ROUET (dir), *Processus de Bologne, construction européenne, politique européenne de voisinage,* Bruxelles, Bruylant, 2011.

COME, T. & L. MESKOVA (dir.), *Les Universités en Europe centrale, 20 ans après, économie et management*, Bruxelles, Bruylant, 2011.

CROCHÉ, S. & J.-É. CHARLIER, « Le processus de Bologne et ses effets », *Éducation et société*, n° 24, 2009.

CROSIER, D., L. PURSER & H. SMIDT, *Trends V: Universities shaping the European Higher Education Area*, EUA Report, 2010, p. 75, sur <http://www.eua.be/fileadmin/user_upload/files/Publications/Final_Trends_Report__May_10.pdf>.

EGGINS, H. (eds.), *Globalization and Reform in Higher Education*, Society for Research into Higher Education and open University Press, 2003.

ELLIOTT I., M. MURPHY, A. PAYEUR & R. DUVAL (dir.), *Mutations de l'enseignement supérieur et internationalisation. Change in Higher Education and Globalisation*, Bruxelles, De Boeck, 2011.

ENQA, « Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area », Helsinki, Finlande, 2009

Eurydice, *La gouvernance de l'enseignement supérieur en Europe. Politiques, structures financement et personnel académique*, 2008, pp. 47-72, sur <http ://www.eurydice.org>.

FREEDMAN, M., *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.

GODFREY, M., *Georgia, Education Policy Note*, Draft Version, Washington D.C, The World Bank, 2007.

GVISHIANI, N. & D. CHAPMAN, *Republic of Georgia: Higher Education Sector Study*, Washington D.C, The World Bank, 2002.

JANASHIA, N., « Corruption and Higher Education in Georgia », *International Higher Education*, n° 34, 2004, pp. 10-12, sur <http://www.bc.edu/bc_org/avp/soe/cihe/newsletter/ihe_pdf/ihe34.pdf>.

KACHKACHISHVILI, I., « Study of Private Higher Educational Institutions in Georgia: Present Status », Document de travail préparé pour la mission de la Banque Mondiale en Géorgie, 2001.

LEVY, D. C., « Legitimacy and Privateness: Central and Eastern European Private Higher Education in Global Context », in Slantcheva, Snejana and Daniel Levy (dir.), *Private Higher Education in Post-communist Europe: In Search of Legitimacy*, New York, Palgrave Macmillan, 2007.

LORENTZEN, J., « Georgian Education Sector Study: Higher Education System », Copenhagen Business School, 2000.

MACHABELI, I., « Report from New Members of the Bologna Process: Georgia », Tbilisi, Ministry of Education and Science of Georgia, 2004.

MICHEL A., M. SELLIER, J.-Y. DE LONGUEAU *et al*., « Le système éducatif français à l'heure européenne », *Revue trimestrielle de l'Association française des administrateurs de l'éducation*, n° 1, 2009.

Ministère de l'Éducation et de la Science de Géorgie, « Law on Higher education », 2004, 2007, 2010, sur <http://www.mes.gov.ge/>.

Ministère de l'Éducation et de la Science de Géorgie, « National Report 2007-2009 », novembre 2008.

Ministère de l'Éducation et de la Science de Géorgie, « The Reform of Education and Science in Georgia, 2004-2007 », 2007, sur <http://www.mes.gov.ge/content.php?id=253&lang=geo>.

ORIVEL, F., « Cost and Finance of Education in Georgia », Working Paper, IREDU/CNRS, Université de Bourgogne, 1998.

PACHUASHVILI, M., « Dual Privatization in Georgian Higher Education », in Philip G. Altbach & Daniel Levy (dir.), *Private Higher Education: A Global Revolution*, Rotterdam, Sense Publishers, 2005.

Parlement de Géorgie, « The Main Directions in Higher Education Development in Georgia », Tbilisi, 2002.

RAUHVARGERS, A., C. Deane & W. Pauwels, « Bologna Process Stocktaking Report », 2009 et « The European Higher Education Area Achieving the Goal », Communique de la Conférence, Bergen, 2005.

ROUET, G., « Instrumentalisations du Processus de Bologne », *Critiques et Humanismes,* vol. 36, n° 1/2011, pp. 165-192.

ROUET, G., « L'enseignement supérieur en Europe centrale depuis 1989 : évolutions et transformations », in Radovan Gura et Gilles Rouet (dir.), *Les Universités d'Europe centrale, 20 ans après, transformations et enjeux,* Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 21-72.

ROUET, G., « Stratégie de Lisbonne et processus de Bologne : faut-il une politique européenne de l'éducation ? », in *Quel avenir pour l'Union Européenne, la stratégie de Lisbonne définie par le conseil européen en 2000,* Bruxelles, Bruylant, 2004.

ROUET, G., « L'enseignement supérieur en Bulgarie : réformes et enjeux », *Revue internationale d'éducation de Sèvres,* décembre 2012, n° 61, pp. 25-31.

SCHULTEIS, F., M. ROCA I ESCODA & P.-F. Cousin (dir.), *Le cauchemar de Humboldt. Les réformes de l'enseignement supérieur européen*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2008.

SHARVASHIDZE, G., « Private Higher Educaiton in Georgia », International Institute for Educational Planning, UNESCO, 2005.

SHARVASHIDZE, G., « Private Higher Education in Georgia », Paris, UNESCO, 2005.

World Education View and Reviews, n° 18:6, 2005, from <http://www.wes.org/eWENR/05dec/feature.htm>, 2009.